

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage de l'ensemble de la commune

PLU approuvé le 7 juillet 2021
1ère modification prescrite le 19 mai 2022

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 19 mai 2022 approuvant la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Levainville
Le président, M. Lemoine

Date : 22 juillet 2022
Phase : Dossier minute

N° de pièce : 1 / 5 000

Échelle : **4.2**

Mairie de Levainville, 3, rue de la Mairie, Garnet (28700)
tél : 02 37 31 42 93 / fax : 02 37 31 17 79 /
mairielevainville@wanadoo.fr

Gilson & associés Soc
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 91 08 05 / contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Extension de la salle communale	860 m2	Commune



LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Zone d'habitat ancien
- Zone d'extension récente
- Zone à dominante d'équipements
- Zone à dominante d'activités économiques
- Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
- Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités logistiques
- Zone d'activités agricoles
- Secteur agricole de protection du paysage
- Zone naturelle et forestière
- Secteur de jardins
- Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
- Continuité de cheminement piétonnier à respecter
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-19
 - Bâti et front bâti
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
- Pour information :
 - Bâtiment construit non-cadastré
 - À titre informatif : Zone inondable reportée d'après le plan de prévention des risques inondation. Ce report peut comporter quelques décalages.